



Compte rendu

CHSCT Extraordinaire d'administration centrale

du 8 juin 2021

La réunion était présidée par M. Jacques Clément, DRH.

L'ordre du jour concernait l'assouplissement du télétravail et la reprise progressive en présentiel.

Télétravail et reprise.

Jacques Clément a rappelé les modalités de reprise telles que définies dans l'instruction ministérielle du Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques du 26 mai 2021 ainsi que dans la note du Secrétariat Général du 3 juin 2021 (disponible sur l'intranet) :

- 9 juin 2021 : 3 jours de télétravail, 2 jours en présentiel ;
- 1er juillet 2021 : 2 jours de télétravail, 3 jours en présentiel,
- 1er septembre 2021 : Retour au droit commun.
 - . les agents initialement en télétravail poursuivront dans le cadre habituel ;
 - . retour en présentiel pour les autres agents.

L'objectif est d'installer le retour au travail en présentiel étalé dans le temps (demande du DRH aux chefs de service). La vigilance est particulièrement de mise pour les bureaux avec un nombre conséquent d'agents.

Les réunions pourront se dérouler en présentiel dans le respect des règles sanitaires :

- maintien de la distanciation, (1 siège sur 2) ;
- port du masque,
- la fréquence devra tenir compte des jours télétravaillés afin de ne pas faire revenir les agents en présentiel plus qu'il n'est autorisé dans les directives gouvernementales et ministérielles.

Pour les horaires et la durée journalière de travail, le régime de souplesse reste la règle et persiste tant sur la durée (quelle que soit la modalité choisie, ex 37h30) que sur les horaires d'arrivée et de départ.

La reprise des agents en temps partiel se fera selon proratisation, l'important étant le retour en présentiel d'une journée par semaine.

Les personnes vulnérables peuvent être maintenues en ASA mais si elles souhaitent revenir en présentiel, les aménagements de postes peuvent être renforcés. La date de retour au droit commun pour ces agents n'est pas encore fixée.

Des documents de référence ont été remis aux chefs de service pour conduire le retour des agents.

Restauration

La jauge est fixée à 50%, les restaurants vont être reconfigurés avec des tables de : 6, 4, 2 personnes, places disposées en quinconce et 2 tables séparées de 2 mètres.

Les restaurants seront ouverts de 11h30 à 14h avec affichage de la jauge. Une communication sera adressée par mail aux agents sur les horaires d'affluence. Il est, actuellement, toujours possible de déjeuner dans les bureaux.

Les paniers repas ont été remis en service dès la semaine dernière. Ils seront disponibles également, aux cafétérias et subventionnés au même titre que les repas à la différence des sandwiches. Les cafétérias restent par ailleurs ouvertes après déjeuner avec des consignes sanitaires inchangées.

Les deux restaurants resteront ouverts cet été.

Vaccination

La campagne de vaccination ministérielle n'a pas connu le succès escompté. En effet, seulement 50 injections avec l'Astrazeneca ont été effectuées. Le vaccin Moderna est maintenant proposé et 10 injections réalisées depuis le 31 mai.

La vaccination n'étant pas obligatoire, il ne peut être organisé de réunion ou autres sous cette condition ni demander à un agent s'il est vacciné.

Retour au droit Commun - 1er septembre 2021

En fonction des conditions sanitaires, la reprise en présentiel sera effective au 1er septembre. Cependant, une campagne d'inscription au télétravail (en fonction du protocole Fonction Publique) débutera en juillet afin de préparer la rentrée.

Les conventions préalablement établies pour les agents déjà en télétravail sont reconduites automatiquement. Une demande de renouvellement n'est pas nécessaire.

Enfin l'administration affirme que la politique ministérielle encourage et soutient le télétravail pour ses agents.

Représentant CGT à ce CHSCT d'AC :

- Dominique Citron (en suppléance de Jacques GIRAL): dominique.citron@i-carre.net